

Demande d'inscription au tableau – plus de 3 ans

Vous devez remplir ce formulaire si vous désirez :

- vous inscrire au tableau pour la première fois mais vous avez obtenu votre permis il y a plus de 3 ans
- vous réinscrire au tableau après avoir fait défaut de vous y inscrire pendant plus de 3 ans
- vous réinscrire au tableau après en avoir été radié pendant plus de 3 ans (raison autre que non-paiement de la cotisation)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Adresse (N°, rue) Appartement

Ville

Province Code postal

Téléphone domicile Autre

Courrier électronique

Langue maternelle

Langues maîtrisées Français Anglais

Date de naissance (A/M/J)

Année de votre dernière inscription au tableau N° permis

Exercez-vous ou exercerez-vous des fonctions cliniques? Oui Non

Après de quelle clientèle et dans quel type de milieu avec vous l'intention d'exercer?

FORMATION PROFESSIONNELLE ADDITIONNELLE PERTINENTE À L'ERGOTHÉRAPIE

Joindre :

- Une **copie certifiée conforme** de tout diplôme pertinent, obtenu en sus du diplôme en ergothérapie. Cette copie doit indiquer : le titre du diplôme obtenu, le niveau académique, le nom du programme de formation, le nom de l'établissement d'enseignement, la ville/le pays, l'année d'obtention.

FORMATION CONTINUE PERTINENTE À LA PROFESSION D'ERGOTHÉRAPEUTE

Vous devez joindre les documents suivants :

- Pour les activités de formation continue que vous souhaitez faire valoir : les **attestations officielles** indiquant le titre et contenu de la formation, le nom de la personne formatrice, le titre professionnel de la personne formatrice, le nombre d'heures de formation, l'année, le lieu, l'organisme dispensateur.

Si vous avez agi à titre de formateur, vous devez joindre :

- Une copie du programme de chaque activité de formation continue dispensée indiquant : le titre, le contenu de la formation, le nombre d'heures de formation, l'année, le nombre d'occurrence, le lieu, l'établissement ou l'organisme pour lequel vous agissiez s'il y a lieu.

PORTFOLIO PROFESSIONNEL

Joindre :

- Un portfolio professionnel décrivant vos efforts pour maintenir et faire évoluer vos compétences. (Veuillez communiquer avec la secrétaire à l'admission à admission@oeq.org pour obtenir les instructions qui vous permettront de constituer votre portfolio).

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EN ERGOTHÉRAPIE

Vous devez inscrire les informations relatives à chaque lieu d'exercice. Pour les emplois occupés pendant la **période où vous n'étiez pas inscrit au tableau**, vous devez fournir une **attestation** officielle d'expérience professionnelle. Ces attestations doivent indiquer le nom du lieu d'exercice, une description des fonctions et des responsabilités assumées, incluant la nature des services offerts et la clientèle desservie, ainsi que le **nombre d'heures de travail** effectuées et la **période couverte** par le relevé. Vous pouvez joindre un curriculum vitae en sus des attestations requises.

Nom du lieu d'exercice	<input type="text"/>		
Fonctions	<input type="text"/>		
Type de milieu	<input type="text"/>		
Services offerts/clientèle	<input type="text"/>		
Nombre d'heures	<input type="text"/>	Période de	<input type="text"/> à <input type="text"/>
Pièces justificatives #	<input type="text"/>		
Nom du lieu d'exercice	<input type="text"/>		
Fonctions	<input type="text"/>		
Type de milieu	<input type="text"/>		
Services offerts/clientèle	<input type="text"/>		
Nombre d'heures	<input type="text"/>	Période de	<input type="text"/> à <input type="text"/>
Pièces justificatives #	<input type="text"/>		

OBLIGATION DE DÉCLARATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

- Êtes-vous ou avez-vous été membre d'un autre ordre professionnel ou organisme de réglementation au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde ?

Non

Oui

Si oui, vous devez faire remplir le formulaire « Autorisation de transmission d'information (historique auprès de l'organisme de réglementation) » par chacun des organismes de réglementation visés.

Nom de l'ordre professionnel ou de l'organisme de réglementation

Numéro de permis d'exercice

Année d'obtention du permis

- Le Code des professions exige de tout professionnel qu'il fasse part à l'ordre professionnel auquel il appartient de toute **décision disciplinaire** dont il a fait l'objet. Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue au Québec ou ailleurs, correspondant à l'un des énoncés apparaissant sur le formulaire de déclaration d'une décision disciplinaire ?

Non

Oui

Si vous avez répondu « oui » vous devez remplir le formulaire de déclaration d'une décision disciplinaire.

OBLIGATION DE DÉCLARATION D'UNE CONDAMNATION CRIMINELLE

- Le Code des professions exige de tout professionnel qu'il fasse part à l'ordre professionnel auquel il appartient de toute **décision judiciaire** dont il a fait l'objet. Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger vous déclarant coupable d'une infraction criminelle? Si vous avez obtenu le pardon au sens de la Loi sur le casier judiciaire (L.R.Q. 1985, C-47), répondez non.

Non

Oui

Si vous avez répondu « oui », vous devez remplir le formulaire de déclaration d'une condamnation criminelle.

OBLIGATION DE DÉCLARATION D'UNE DÉCISION PÉNALE

- Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision pénale correspondant à l'un des énoncés apparaissant sur le formulaire de déclaration d'une décision pénale ?

Non

Oui

Si vous avez répondu « oui », vous devez remplir le formulaire de déclaration d'une décision pénale.

DOCUMENTS À JOINDRE

Vous devez joindre toutes les pièces justificatives demandées, numérotées et bien identifiées. Lorsque demandées, seules les **copies certifiées conformes** ou les **attestations officielles** délivrées par l'établissement concerné seront acceptées.

Documents requis	Joint	À venir	Sans objet	Administration
■ Copie certifiée conforme des diplômes obtenus en sus du diplôme en ergothérapie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Attestations officielles détaillées de la formation continue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Portfolio professionnel (s'il y a lieu)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Attestations officielles détaillées de l'expérience professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Formulaire « Autorisation de transmission d'information (historique auprès de l'organisme de réglementation) » à faire remplir par les ordres professionnels ou autres organismes de réglementation (s'il y a lieu)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Frais d'étude de dossier : 620 \$ (31 \$ TPS + 61,85 \$ TVQ) Total 712,85 \$ (non remboursable) (chèque, mandat bancaire ou mandat de poste payable au nom de : Ordre des ergothérapeutes du Québec)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

À la suite de l'étude de votre dossier, l'Ordre vous informera des étapes subséquentes qui pourraient inclure une évaluation de vos compétences. Les frais exigés pour une telle évaluation sont de 885 \$ plus taxes (44,25 \$ TPS + 88,28 \$ TVQ) pour un total de 1017,53 \$

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Signature

Date

Pour les fins du présent formulaire, le fait pour le demandeur d'inscrire son nom ci-dessus équivaut à sa signature.

Les renseignements recueillis par le présent formulaire sont nécessaires à l'exercice des attributions de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Ils sont recueillis à des fins de contrôle de l'exercice de la profession, de protection du public et de statistiques. Ils seront accessibles au personnel autorisé de l'Ordre ainsi qu'à toute autre personne autorisée à les recevoir en vertu de la loi. Toute personne a l'obligation de compléter intégralement le présent formulaire, à défaut de quoi son inscription ou réinscription au tableau de l'Ordre pourrait être refusée.

Toute personne peut avoir accès à son dossier et y faire rectifier des renseignements. Pour ce faire, prière de faire parvenir au secrétaire de l'Ordre une demande écrite en ce sens.